



Liberté*Egalité*Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 011-211102256-20231129-DE_2023_054-DE

COMMUNE DE MAS SAINTES PUELLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le 29 novembre deux mille vingt trois, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2023

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, Brigitte FOURNIL, René GALLARD Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absent excusé : M. Alain PELISSIER, Mme Adeline PALANQUE

Secrétaire de séance : M. ALETRU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DELIBERATION N°DE_2023_054 DECISION MODIFICATIVE

La commune a prévu au budget de remplacer les chaises du Foyer. La somme initialement prévue étant insuffisante, il convient de prendre la décision modificative suivante :

21568 opération 59 : - 882 euros

2158 opération 71 : + 882 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré A adopté à l'unanimité des présents

- AUTORISE la décision modificative comme présentée ci-dessus
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Isabelle SIAU

